

# SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DES ALLOIS

## Registre des délibérations du Comité Syndical

### 02 - Délibération en date du 18/08/2020 portant détermination du nombre de Vice-Présidents

Le Comité Syndical du Syndicat d'Alimentation en Eau Potable des Allois s'est réuni à la mairie de La Geneytouse le 18 août 2020, à 19H30, suivant convocation en date du 06 août 2020, sous la présidence de Monsieur Olivier LABREGERE.

Présents : MM LABREGERE Olivier, DESROCHE Roger, GRENIER Christian, LEMARCHAND Frédéric, MAYAUD Thierry, PAROT Serge, PAUZAT Yves, REYGNAUD Claude, ROUX Jacques, SERRU Romain, THALAMY Bernard, THEYS Antony.

M. Antony THEYS a été élu secrétaire de séance.

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
12	12	12	12	12	0

Le Comité Syndical :

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de déterminer le nombre de vice-président en application de l'art. L. 5211-10 du CGCT qui précise que « ...le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant. Toutefois, si l'application de la règle définie à l'alinéa précédent conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

Après en avoir délibéré,  
DECIDE de fixer à quatre le nombre de Vice-présidents.

A La Geneytouse, le 18 Août 2020

Le Président,

Olivier LABREGERE



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 20 Août 2020.